PAS-DE-CALAIS

Personnel de l'enseignement primaire

Directeurs d'école. — M. Henissart, instituteur à Ardres (Bois-en-Ardres), est nommé directeur d'école à l'école Paul Bert de Liévin, en remplacement de M. Thuillier, nommé à l'école Henri-Martin, de Liévin.

Instituteurs titulaires. — M. Balligand, de Wittes remplace à Carvin-Libercourt, M. Bocquet, nommé à Aix-Noulette ; M. Bayart, titulaire-adjoint à Hénin-Liétard (rue de l'Abbaye), remplace comme instituteur à Eperlecques (le Granspette), M. Valentin, nommé à Ardres (Bois-en-Ardres) ; M. Houvin, de Beauvois, remplace à Moncheaux M. Thuillier, nommé à Bougefay ; M. Dorlet, de Conturelle remplace à Coulomby M. Huart, nommé à Warlencourt-Eaucourt ; M. Breuval, titulaire adjoint à Lens (école Carnot), est nommé à Wittes ; M. Debret, titulaire adjoint à Bruay (fosse numéro 3), est nommé à Couturelle ; M. Mouton, titulaire adjoint à Guînes, va à Herbinghem, et M. Beayelle, instituteur à Rougefay, est nommé à Beauvois.

Directrice d'école. — Mlle Maria Piquet, institutrice à Nielles-lez-Bléquin, est nommée directrice d'école à Blendecques.

Institutrices titulaires. — Mlle Marie Bouttemy, titulaire adjointe à Hénin-Liétard, est nommée institutrice titulaire à Wismes (Saint-Pierre), en remplacement de Mlle Cattin, nommée à Nielles-lez-Bléquin.

Instituteurs adjoints. — M. Mouton, titulaire-adjoint à Ecourt-Saint-Quentin, remplace à Oisy-le-Verger M. Duprès, nommé à Bruay (fosse numéro 3). — M. Dufrenne, titulaire adjoint à l'école Paul-Bert, à Liévin, passe à l'école Thiers de la même ville.

Titulaires adjointes — Mme Valentin, titulaire-adjointe à Eperlecques, est nommée à Ardres (Bois-en-Ardres), en remplacement de Mme Henisart, nommée à l'école Paul-Bert, à Liévin. — Mme Bayart, titulaire-adjointe à Hénin-Liétard (école de garçons rue de l'Abbaye), est nommée à Eperlecques (le Ganspette). — Mlle Fachon, titulaire-adjointe à l'école maternelle de la rue du Sautoir, à Boulogne, permute avec Mme Donniau titulaire adjointe à l'école maternelle de la place Saint-Pierre, de la même ville.

Congés — Des congés ou prolongations de congés, pour raisons diverses, sont accordés à Mlle Rousselle, directrice d'école à Blendecques ; Mme Detappe, titulaire-adjointe à Boulogne, place Fernelaud ; Mme Gruyelle-Masse, ex-institutrice à Ecuires ; Mme Boutemy-Eloy, institutrice titulaire adjointe à Sauchy-Lestrée ; M. Gilbert, titulaire-adjoint à Frévin-Capelle ; M. Lacroix, titulaire adjoint à Saint-Martin-Boulogne.

CANTON DE LENS

LENS

L'OCTROI. — Voici la statistique de l'octroi de Lens pendant l'année 1901 :

Boissons. — Vins, 5,732 hectolitres 32, cidre, 574 h. 03 ; hydromel, 1 h. 04 ; alcool pur, 1,650 h. 23 l. 09, vins alcoolisés, 62 h. 21 l. 88 ; bières, 91,720 h. 58, vinaigres, 591 h. 34.

Comestibles. — Bœufs, vaches, 1,161,330 kilos, veaux, 197,580 k., moutons, 212,620 k., porcs, 493,211 k., chèvre, 54 k. — *Viande dépecée* — Porc, 65,665 k., mouton, 2,623 k., chèvre, 170 k. ; bœuf, 1,136 k., veau, 4 k.

Le produit total a été de 252,259 fr. 93.

VOL A LA COOPERATIVE DE LENS. — Dans la nuit du 2 au 3 janvier, d'audacieux voleurs, après avoir enfoncé la porte, pénétrèrent dans les magasins de la coopérative « L'Union », située dans la cité du numéro 12 des mines de Lens, et enlevèrent pour environ 750 francs de marchandises diverses.

UNE ECHELLE QUI TOMBE. — Occupé au service de la Compagnie des eaux, M. Delattre François, maçon, 56 ans, demeurant rue de Paris, a été blessé à la tête par la chute d'une échelle.

LE BAS DE LAINE. — Dans la séance de dimanche dernier, à la caisse d'épargne de Lens, séance présidée par M. Gustave Spriet, il a été effectué 72 versements se montant au chiffre total de 14,094 fr. et fait 71 remboursements pour la somme de 10,773 fr. 32.

La séance de vendredi prochain sera présidée par M. Courtin.

LIEVIN

L'ECOLE HENRI MARTIN. — Ainsi que nous l'annonçons plus haut, M. Pannequin, directeur de l'Ecole Henri-Martin, vient de prendre sa retraite ; il sera remplacé par M. Thuillier, directeur de l'Ecole Paul-Bert, de cette ville. Ce dernier aura pour successeur M. Henissart, instituteur à Bois-en-Ardres.

CANTON DE CAMBRIN

BILLY-BERCLAU

ACCIDENT MORTEL. — Dans la soirée du 2 janvier, vers huit heures et demie, le sieur Vliegle, quittant le cabaret Desoutter, où il était attablé, se disposa à rejoindre le marinier dont il conduisait le bateau. Le bateau stationnait à environ 200 mètres de l'écluse du côté de Beuvry. Sans doute, trompé par l'obscurité, Vliegle est tombé dans le canal, où Desoutter et quelques mariniers ont retrouvé son corps, le 3 janvier, vers quatre heures du soir.

DOUVRIN

UN PENDU. — Vendredi dernier, dans l'après-midi, M. Louis Druelle, âgé de 58 ans, journalier, demeurant à Douvrin, profitant de ce qu'il était seul chez lui, est allé se pendre dans son grenier.

Il n'avait jamais manifesté l'intention de se suicider, mais il souffrait beaucoup d'une hernie et de maux d'estomac.

Le docteur Lecomte n'a pu que constater le décès.

CANTON DE CARVIN

CARVIN

CHEVAL CULBUTE PAR UN TRAIN. — Jeudi soir, au passage à niveau du chemin de Meurchin, sur la ligne de Don à Hénin-Liétard, M. le docteur Gustave Daubresse, premier adjoint au maire de Carvin, a failli être victime d'un bien grave accident.

Revenant avec sa dame, dans une voiture attelée d'un cheval, ils s'engagèrent sur la voie au moment où le train de voyageurs de 5 heures 14 arrivait à toute vitesse.

Par bonheur, le cheval ayant sans doute aperçu le train eut un moment d'hésitation et s'arrêta. Il fut pris en écharpe à l'épaule et l'équipage fut projeté parallèlement à la voie.

Le cheval, enlisé dans la terre glaise, n'eut pas le temps de reculer et le train passa.

M. et Mme Daubresse s'en tirèrent sain et sauf. Quant au cheval, il a été grièvement blessé et les brancards de la voiture ont été endommagés.

La barrière n'était pas faite : voilà la cause initiale de l'accident qui aurait pu avoir des suites beaucoup plus graves.

HENIN-LIETARD

CONFERENCE PUBLIQUE. — Dimanche 12 janvier, à onze heures et demie du matin, dans les bâtiments de l'ancienne Coopérative ouvrière, aura lieu une grande conférence publique.

Le citoyen BASLY rendra compte de son mandat de député, et le citoyen DELESALLE, ancien adjoint au maire de Lille, traitera : « Du Socialisme ».

Les électeurs d'Hénin-Liétard et des environs sont instamment priés d'y assister.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

BEAURAINVILLE

UNE FEMME ASPHYXIEE. — Le jour de l'An, le neveu de la femme Dunel, née Osine Pouchel, 78 ans, en allant pour « étrenner » sa tante, fut étonnée de trouver la porte encore fermée à une heure et demie de l'après-midi.

Ayant regardé par la fenêtre, il vit sa tante couchée et paraissant morte. Il enfonça la porte et constata que la veuve Dunel était morte asphyxiée par les gaz qui s'étaient échappés de son poêle qui tirait très mal.

Huit jours auparavant, pareil accident avait failli lui arriver.

Comme la malheureuse faisait du feu la nuit, c'est pendant son sommeil que l'accident s'est produit.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

ARQUES

FESTIVAL DE MUSIQUES ET FETE DE SAPEURS-POMPIERS. — A l'occasion de l'inauguration de l'hôpital-hospice d'Arques, le Conseil municipal a décidé pour le *dimanche 6 juillet 1902*, l'organisation d'un *grand festival d'harmonies, de musiques, de fanfares et de trompettes*, ainsi que d'une fête pour les sapeurs-pompiers.

Les invitations et les règlements seront adressés ultérieurement.

En plus des 2,000 mille francs de primes, des médailles seront offertes aux sociétés.

Les prix et primes seront ainsi réparties

— *Aux musiques* 400, 200, 150, 100, 80, 70 60 et 50 francs.

Aux pompiers 300, 150, 100, 90, 80, 70, 60 et 50 francs.

Il y aura, en outre, ainsi que nous venons de le dire, des médailles de valeur. Le Comité verra également s'il n'y a pas lieu de décerner des prix supplémentaires.

Rien ne sera négligé pour donner à cette fête tout l'éclat possible, et un accueil aussi cordial que sympathique est réservé aux sociétés qui voudront bien répondre à l'invitation du Comité d'Arques.

Dès à présent, MM. les hôteliers d'Arques pourront faire leurs offres de service aux Compagnies de musique, de pompiers, aux trompettes.

Dans une réunion tenue le dimanche 22 décembre, la commission directrice a été composée ainsi

M. le docteur Alexandre, maire, conseiller d'arrondissement,

M. Oscar Laheyne, conseiller municipal, capitaine des pompiers,

M. Eugène Danel, conseiller municipal, président de la musique, lieutenant des pompiers,

M. Bonnel, chef de musique,

M. Alfred Bellanger, employé de la mairie, secrétaire général

M. A. Bellanger recevra dès maintenant toutes les demandes et donnera tous les renseignements utiles

Ajoutons, en terminant, que la Compagnie est priée d'organiser des trains de plaisir, à l'occasion de la fête.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS

ASSISES ET CORRECTIONNELLE. — Nous avons précédemment annoncé le renvoi devant les assises du tonnelier Henri Bienfait, 28 ans, d'Achicourt, sous l'inculpation de vol qualifié

En attendant son transfert à Saint-Omer pour comparaître devant le jury, Bienfait sera jugé aujourd'hui par le tribunal correctionnel à raison des vols commis par lui chez un marchand de vins de la rue Méaulens, et chez un négociant de la Petite-Place.

OISY-LE-VERGER

SERIE DE VOLS. — Une série de vols ont été commis à Palluel dans la nuit du 30 au 31 décembre 1° chez M. Jules Doisy, marchand d'aulx, on a pris pour environ 50 francs d'aulx et de laurier, 2° chez M. Doisy-Hennion, 20 poules et poulettes, plus 3 coqs, estimés 70 francs 3° chez M. Aimé Gilleron, plusieurs sacs de blé

De graves soupçons pèsent sur un individu de la localité

AVION

COOPERATIVE « L'UNION DES TRAVAILLEURS ». — Le Conseil d'administration de la Coopérative « L'Union des Travailleurs » porte à la connaissance de MM les employés de commerce qu'ils seront reçus les deuxième et dernier dimanche de chaque mois, à neuf heures du matin.

MERICOURT-CORONS

REUNION PUBLIQUE. — Une grande conférence, organisée en faveur du Parti socialiste français, aura lieu, salle Jean-Baptiste Hay, dimanche 12 janvier, à onze heures du matin, par les citoyens MAURICE MONIER, secrétaire du Parti socialiste français, et CASIMIR BEUGNET, trésorier du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

Ordre du jour 1 Programme du Parti socialiste français, 2. Sa tactique 3 Organisation syndicale, 4 Questions diverses

Tous les camarades sont priés d'assister nombreux à cette conférence.

Nota — Les délégués du Comité se réuniront jeudi, 9 janvier, chez Delplanque Edmond, pour l'organisation de la conférence.

Présence indispensable.

DES MILLIERS DE LETTRES

Une innombrable correspondance, pleine d'éloges et de mercis, parvient chaque jour au parfumeur Victor Vaissier, le félicitant de sa dernière et déjà célèbre création, le savon princesse Makoko, où les plus rares fleurs de l'Inde revivent avec leurs vertus et leurs charmes odorants

Tribune Minière

Le prochain Congrès des Mineurs

On mande de Saint-Etienne :

Il se confirme jusqu'ici, dans le monde des mineurs, que le prochain congrès national corporatif sera tenu à Alais, dans la première quinzaine de mars.

L'ordre du jour sera fixé ainsi :

1. La situation actuelle.
2. Les réformes parlementaires et la grève générale.
3. Le mandat du comité national sera-t-il maintenu, sous quelle forme et quelle sera sa fonction ?
4. L'état moral et financier de la fédération.
5. Fédération internationale des mineurs et mandat à donner aux délégués français.
6. Proposition d'adhésion à la confédération générale du travail.
7. Journal périodique, sa périodicité.

A ces renseignements on peut ajouter que le congrès de Montvicq a approuvé l'attitude du citoyen Buvat au sein du comité fédéral national, qui a été, en outre, maintenu sans opposition secrétaire de la fédération régionale du centre.

Enfin, des mesures ont été prises, au congrès de Montvicq, en vue de la propagande, et M. Cotte, secrétaire général de la fédération nationale des mineurs, sera, avant peu, invité à faire une tournée dans la Creuse, le Puy-de-Dôme et l'Allier

Un fait est à remarquer : c'est que de tous les syndicats adhérents à la fédération du centre, un seul, celui de Lavaveix-les-Mines, n'était pas représenté au congrès de Montvicq.

SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

AVIS AUX MINEURS BLESSES ET AUTRES

Conformément à une décision du Conseil d'administration le citoyen Beugnet informe les ouvriers qu'il ne s'occupera de leurs intérêts qu'à condition que ceux-ci, prouvent qu'ils sont affiliés au Syndicat et paient régulièrement leurs cotisations.

Les intéressés comprendront que l'association ne peut continuer à prêter son concours à des ouvriers qui par égoïsme ou inconscience ne remplissent pas le premier de leurs devoirs sociaux

SECTION DE BILLY-MONTIGNY

La section syndicale de Billy-Montigny porte à la connaissance des travailleurs qu'une quête sera faite cette quinzaine en faveur du citoyen Hippolyte Haudegand, malade depuis plusieurs mois

Nous avons l'espoir que tous les ouvriers auront à cœur de venir en aide le plus largement possible à la famille de ce brave travailleur.

La section syndical.

SYNDICAT DES MINEURS DU BASSIN D'ANZIN

REUNIONS BEXANT

AUBRY — Mercredi 8 janvier, à six heures du soir

Les camarades de Petite-Forêt sont instamment invités à cette réunion vu l'importance des questions qui y seront traitées.

SAINT-VAAST-LA-HAUT. — Jeudi 9 janvier à six heures du soir

LA SENTINELLE. — Samedi 11 janvier, à six heures du soir.

Ordre du jour de ces réunions Caisses de secours Questions diverses.

SECTION DE LOURCHES

Aujourd'hui mardi et demain mercredi, jours de paie, une collecte sera faite par plusieurs camarades dévoués, en faveur de François Lécu, malade depuis un an.

Tous les mineurs de Lourches tiendront à montrer que la solidarité ouvrière n'est pas un vain mot Ils tiendront à verser leur obole au profit de Lécu, père d'une nombreuse famille et malade depuis si longtemps

SECTION SAINT-SAULVE

Le président et le secrétaire adressent une nouvelle fois un appel aux syndiqués en retard de leurs cotisations

Ils espèrent que les camarades comprendront leur devoir et se tiendront ferme sous la bannière syndicale.

Les listes de souscriptions en faveur des malades, blessés ou nécessiteux, seront tenues très régulièrement, afin de contrôler les cotisations

Le président BLOTTEAU — Le secrétaire DE CARPENTRY Auguste

Mines de Courrières

CIRCONSCRIPTION DE LA FOSSE No 10

Remerciements des citoyens Broutin et Couvillers

Le citoyen Broutin, réélu délégué mineur titulaire, et le citoyen Couvillers, élu délégué mineur suppléant, adressent la lettre de remerciements suivante aux électeurs

Citoyens et Camarades,

Nous venons vous remercier de la confiance que vous continuez à nous témoigner en nous désignant pour veiller à votre sécurité au fond de la mine.

Soyez persuadés que nous continuerons toujours à défendre vos intérêts chaque fois que nous pourrons intervenir.

Camarades, n'hésitez pas à nous mettre au courant de tous les accidents dont vous serez victimes ou témoins.

Encore une fois, merci.

Charles BROUTIN, Georges COUVILLERS.
Délégué titulaire. Délégué suppléant

Mines de Dourges

COMMISSION DES QUETES. — FOSSE GODAULT

La commission des quêtes se réunira aujourd'hui, mardi 7 janvier, à cinq heures du soir, chez Adolphe Potier, cabaretier, rue de la Gare, à Dourges, pour payer les malades et blessés du Syndicat.

COMMISSION DES QUETES D'OIGNIES

Quartier numéro 2 et le Village

Pendant la deuxième quinzaine de décembre, on a perçu la somme de 14 fr. Il restait en caisse la somme de 92 fr. 45. — Total, 106 fr. 45. — Frais, 0 fr. 85. — Reste donc en caisse à ce jour la somme de 105 fr. 60.

La prochaine réunion aura lieu le 10 janvier 1902, à 6 heures du soir, chez le citoyen Emile Dufresne, délégué du Syndicat.

Les intéressés devront se munir de leurs livrets du Syndicat et être en règle pour participer à la répartition des secours.

LES RENTES DES MINEURS

LIEVIN. — Gras Auguste, 31 ans, demeurant à Liévin, Nouvelle Cité, 10, occupé dans les travaux du fond de la fosse numéro 3 de Lens, s'est blessé au bras avec sa hache. — Chômage 12 jours.

— Lherbier Nicolas, 32 ans, conducteur de chevaux, à la fosse numéro 1 bis des mines de Liévin, a été blessé au pouce droit en décrochant un train de berlines. — Chômage : moins de 20 jours.

— Mombrun François, 19 ans 1/2, aide-mineur à la fosse numéro 1 bis des Mines de Liévin, a eu la main droite prise entre une berline et le toit. — Chômage moins de 20 jours.

— Pottez Adolphe, 17 ans 1/2, hercheur à la fosse numéro 1 bis des Mines de Liévin, a eu le doigt pris entre cette berline et un bois — Chômage moins de 20 jours.

Tribune Socialiste

PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS

Le Comité fédéral du P. S. F. s'est réuni hier soir, à Douai, au local habituel, sous la présidence du citoyen Minot, de Denain.

Le Comité a examiné la situation particulière de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais, la situation électorale des divers arrondissements où son action va s'exercer, et la situation générale du Parti socialiste français

Le citoyen Maurice Monier, secrétaire général, a reçu mandat de se rendre à Paris demain mercredi.

Le groupe d'Aniche du Parti socialiste français nous adresse la communication suivante

Dans sa réponse au Parti socialiste français, le Conseil Fédéral du P. O. F., ne voulant pas l'entente avec nous, a, dans ses considérants, écrit la phrase suivante

nome, il ne serait pas difficile de trouver des gens « Parmi les membres de la Fédération autonome qui, aux dernières élections municipales, firent avec les cléricaux campagne contre les candidats socialistes »

Le groupe d'Aniche, réuni dimanche dernier, proteste contre cette accusation. Pas un de ses membres n'est dans ce cas

Il tient à faire connaître, au contraire, que le citoyen Bar Arthur, délégué au Comité Fédéral de Lille, réuni le 25 décembre dernier, membre de la section du P. O. F. d'Aniche, et qui vota l'ordre du jour dans ce sens, a été lui-même candidat aux dernières élections municipales sur la liste patronale méliniste, cléricale, contre la liste socialiste

Nous défions le Parti ouvrier français de nous démentir

Toutefois, nous n'avons pas le monopole du Socialisme et reconnaissons à tous, le droit de devenir socialiste, même en dehors du P. S. F., comme en dehors du P. O. F.

Pour le groupe d'Aniche

Le secrétaire,
Camille BRASSEUR.

« Le Journal Officiel »

LA CULTURE DU LIN

Le montant de la prime accordée aux cultivateurs de lin et de chanvre est fixée, pour 1901, à 70 fr 50 par hectare.

LES COURS D'ADULTES ET LES ŒUVRES SCOLAIRES

Deux décrets du ministre de l'Instruction publique instituent des prix à décerner en 1902 aux instituteurs et institutrices publics qui auront donné l'enseignement aux adultes avec le plus de zèle et de succès, et qui se seront distingués par leur collaboration aux œuvres complémentaires de l'école.

Ces prix consistent en médailles accompagnées d'une somme variable de 100 à 50 fr. et en dons de livres. Il peut être accordé un rappel de ces récompenses.

Le nombre de ces médailles avec primes est fixé ainsi qu'il suit

50 médailles de vermeil avec prime de 100 fr.
125 médailles d'argent avec prime de 75 fr
400 médailles de bronze avec prime de 50 fr.

Ces récompenses sont accordées sur les propositions des préfets et des recteurs. La liste des lauréats est dressée par une commission instituée à cet effet.

Il sera également décerné, en 1902, des récompenses aux personnes étrangères aux écoles primaires publiques qui ont collaboré avec le plus de zèle et de succès aux cours d'adultes et aux œuvres complémentaires de l'école.

Ces récompenses consistent en médailles, diplômes d'honneur et lettres de félicitations. Il peut être accordé un rappel de la récompense attribuée antérieurement

NOMINATIONS A DES EMPLOIS CIVILS

M. Liefooghe (Henri-Louis), ex-sergent au 147e régiment d'infanterie, demeurant à Boeschepe (Nord), a été nommé garde domanial des eaux et forêts à Risoul (Hautes Alpes)

M. Leleu (Louis-Joseph), ex-gendarme de la compagnie du Jura, demeurant à Brunémont (Nord), a été nommé garde domanial des eaux et forêts à Tressin (Nord).

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE DOUAI

L'affaire du gaz d'Avion

Hier est venue devant la Cour de Douai l'affaire du Gaz d'Avion, sur appel interjeté par MM. Delcourt, ex-maire, et Pierre (dit Norange) contre le jugement du tribunal correctionnel d'Arras les condamnant à 500 francs d'amende et à trois mois de prison, chacun.

Venue, une première fois, le 23 décembre dernier, cette affaire avait été remise à la demande de Mᵉ Dubron, défenseur de Delcourt.

L'audience est ouverte à midi, sous la présidence de M. Viellard-Baron ; M. Chouzy, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Mᵉ d'Hooghe assiste Pierre Norange et Mᵉ Dubron assiste Delcourt.

Le président, après avoir établi l'identité des appelants, fait remarquer que ceux-ci ne sont retenus que comme complices de Souffiart, principal inculpé, contumace, puis il rapporte les faits de l'accusation.

Nos lecteurs connaissent ces imputations ; nous n'y insisterons pas.

Il est ensuite procédé à l'interrogatoire de Delcourt et de Norange.

Delcourt répond avec une bonhommie et une sincérité d'accent qui lui conquièrent les sympathies.

Norange est d'une extraordinaire loquacité.

Ni l'un ni l'autre ne nous apprennent rien que nous ne sachions déjà par les débats d'Arras.

Mᵉ Dubron se lève ensuite et prononce, en faveur de Norange, une admirable plaidoirie qui occupe toute la fin de l'audience.

La suite des débats est renvoyée à mercredi prochain.

Mᵉ d'Hooghe défendra Delcourt.

Par les temps froids et humides

ne prenez d'autre apéritif que l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA que vingt années de vogue ininterrompue recommandent à toute personne soucieuse de sa santé.

C'est d'ailleurs LE SEUL APERITIF unanimement préconisé par le corps médical.

DANS TOUS LES CAFES ET LES BONS ESTAMINETS.

Refuser la consommation de la bouteille ne portant pas l'étiquette

BANUYLS-TRILLES

Revue agricole & commerciale

LA SITUATION

Pendant la semaine qui vient de s'écouler nous avons eu de la pluie et du beau temps, en ce moment, nous jouissons d'une température exceptionnellement douce pour la saison

Les pays qui se plaignaient de la sécheresse ont lieu d'être satisfaits ; mais, d'un autre côté, on commence à se plaindre de la végétation des mauvaises herbes au détriment des céréales

On demande un temps sec et froid plus en rapport avec la saison

LE PRIX DU BLE

Pendant la période des fêtes que nous venons de traverser, les affaires ont été peu actives, comme d'habitude, et, de plus, le commerce faisait ses inventaires de fin d'année.

Il y a donc eu peu de variations dans les prix du blé, mais la tendance a été lourde par suite de la réserve des acheteurs

Cependant, il est bon de remarquer que la liquidation du mois de décembre s'est faite de 22 40 à 22 10, soit en moyenne à 22 25 le quintal, alors que le livrable janvier ne valait et ne vaut encore que 21 80.

Or, aux Etats-Unis, le blé disponible vaut plus de 17 fr. le quintal, le livrable mars vaut presque 17 fr., si à ces prix on ajoute les frais de transport, de chargement, de déchargement, de douane le blé reviendrait de 25 50 à 26 fr. dans nos usines Or, le blé livrable janvier ne vaut à Paris que 21 75 à 22 fr., et le livrable mars environ 22 50. On voit donc qu'il y a une forte marge et que nos cultivateurs n'ont pas à craindre la concurrence du blé américain

Il faut bien dire que, vu la mauvaise récolte de notre pays, le blé n'est pas cher, et dans les régions qui n'ont pas été favorisées, les cultivateurs seront loin de faire leurs frais

En tous cas, il n'y a pas besoin de se presser de vendre, car on a le temps d'écouler le blé récolté en France d'ici la moisson, à peu près aux cours actuels et on a chance de le vendre plus cher

D'un autre côté, si l'hiver est rigoureux et gêne les ensemencements de printemps, nul doute que les prix ne haussent, d'autant plus que les Etats Unis, malgré leur formidable production, vendent à des prix élevés.

Cependant, il est bon d'ajouter que si le temps reste propice, le déficit se fera peu sentir, car alors la culture vendra tout son blé disponible.

Voici les prix pratiqués hier sur les principaux marchés

BLE. — Arras, de 20 25 à 21 25, Cambrai, de 20 75 à 21 25, Dijon, de 20 fr. à 21 25, Laval, de 20 50 à 20 75, Lyon, de 21 50 à 22 fr. ; Evreux, 20 50 à 20 75, Rennes, 20 à 20 50 les 100 kilos. Chartres, de 24 25 à 25 fr. ; Etampes, de 24 fr. à 25 50 ; les 120 kilos.

AVOINE — Arras, de 18 fr. 75 à 19 75, Dijon, de 18 50 à 20 50 ; Evreux, 19 fr. à 20 50 ; Lyon, de 20 25 à 20 75 ; Rennes, 20 à 20 50, les 100 kilos. Chartres, de 15 à 15 50, Etampes, de 15 50 à 16 ; les 75 kilos

HUILES

Les huiles de colza n'ont pas eu un marché bien animé ; cependant mardi dernier, fin de mois, les prix ont eu un mouvement de hausse assez sensible. Depuis on est retombé dans le calme et hier on a clôturé à peu près aux prix d'il y a huit jours.

On a terminé la semaine en côtant le colza brut en tous fûts, le courant 61 25, février de 61 25 à 61 75 ; mars-avril de 61 50 à 62 fr. ; les 4 mois de mai 61 50 ; les 100 kilos, entrepôt.

Les huiles de lin ont eu des affaires assez nombreuses et les fluctuations des cours ont été importantes. Cependant hier on a retrouvé à peu près les prix d'il y a huit jours.

ALCOOLS

Les trois-six ont eu des affaires très calmes, et les prix ont fléchi sur le courant ; quant au livrable éloigné, il est ferme.

La moyenne des côtes officielles de l'alcool disponible pendant la semaine du 30 décembre au 4 janvier est de 27 95 l'hecto nu à 90 degrés, entrepôt. Le stock a augmenté de 27 20 l'hectolitre pendant le mois de décembre.

SUCRES

La fabrication est terminée dans le plus grand nombre des fabriques et dans les autres il reste peu de travail à faire.

Pendant le mois de décembre, le stock général à Paris a augmenté de 780,501 sacs et il s'élevait à 2,443,925 sacs au 1er janvier Le stock des sucres blancs était de 1,970,558 sacs à la même date.

Les affaires n'ont pas eu une grande activité sur notre place, par continuation et les prix ont légèrement fléchi. Cependant, le livrable sur les 4 mois d'octobre prochain, c'est-à-dire sur la prochaine campagne, a maintenu ses prix.

On a terminé hier en côtant le sucre blanc n° 3, le courant 21 75, février 21 87, les 4 mois de mars 22 37 ; les 4 mois de mai 22 87 ; les 4 mois d'octobre 23 62, les 100 kilos entrepôt.

Les raffinés, soutenus, sont cotés de 95 à 95 50, les 100 kilos, droits acquittés.

DIVERS

LEGUMES SECS. — On côte à l'hectolitre et demi, flageolets chevriers de 115 à 122 fr., suisses blancs de 42 à 40 fr., chartres, de 65 à 62 fr., liancourt de 45 à 48 fr., soissons de 75 à 73 fr.

On côte aux 100 kilos plats du Midi de 40 à 28 fr., suisses rouges de 29 à 30 fr., cocos roses de 30 à 32 fr., nains de 25 à 30 fr., lentilles de 20 à 40 fr., pois ronds de 32 à 30 fr.

AUJOURD'HUI

MARDI 7 JANVIER 1902, (17 Nivôse an 110 de la République), 7e jour de l'année, 17e jour de l'hiver, 28e jour de la lune.

Lever du soleil, 7 h. 55 ; coucher, 4 h. 18. Durée du jour 9 h. 40.

Lever de la lune à 5 h. 38 matin ; coucher à 2 h. 35 soir.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 2 minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 6 janvier

Baromètre à deux heures du soir : 771 m/m (beau).

Hausse depuis la veille 5 m/m.

Thermomètre à six heures du matin 1° au-dessous de 0 ; à trois heures de l'après-midi 8° au-dessus

Etat du ciel. Couvert.

Direction et force du vent. Ouest, faible.

Petite Correspondance

L. G., Avion. — Votre question est posée d'une façon un peu obscure. D'après ce que nous comprenons, on peut évidemment réclamer au coopérateur le montant de ce qu'il doit par ministère d'huissier.

Théophile L.., à Bruay — Dans les conditions où vous êtes et en raison de votre deuxième condamnation, c'est seulement dix ans après l'expiration de la deuxième peine que vous avez subie que vous pourrez demander la réhabilitation.

Charles B.., à Lille — Si votre bail vous oblige à prendre la bière chez votre propriétaire, vous ne pouvez vous adresser à un autre brasseur, sans vous exposer à des ennuis. Pour obtenir la résiliation du bail il faudrait avoir des motifs sérieux.

CROISSANCE RAPIDE.

L'organisme était profondément anémié.

Des milliers d'enfants sont affligés, comme le fut cette jeune fille et ils peuvent être sauvés de la même manière.

Sénas (B.-du-R.), 14 janvier 1901.

« Messieurs. Par suite d'une croissance trop hâtive, ma fille âgée de 12 ans, était tombée dans un état d'anémie des plus alarmants. Sans le moindre appétit, elle s'affaiblissait graduellement. Nous étions bien tourmentés à son su-

Rose MICHEL

jet et depuis les 4 ans qu'elle souffrait nous avions pour elle essayé tous les remèdes possibles. Malheureusement aucun n'avait donné de résultats appréciables Lui ayant alors fait prendre de l'Emulsion Scott, elle s'en trouva si bien que je lui en continuai l'usage, heureux d'avoir enfin trouvé l'unique remède capable de lui apporter la guérison Notre fillette a maintenant 16 ans elle est complètement remise de cette longue maladie, elle a retrouvé son appétit, ses forces, ses belles couleurs et son gai caractère. Antonin Michel.

Aucun remède n'est si efficace que l'Emulsion Scott dans tous les cas de dépérissement et d'amaigrissement C'est le remède par excellence pour toutes les maladies dérivant de l'anémie et d'un mauvais état de santé. La véritable préparation, la seule qu'on doit prendre, se reconnaît aisément à notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule. Prenez donc l'Emulsion Scott, elle est le meilleur remède au monde et mérite bien toutes les louanges qu'elle reçoit du monde scientifique et du public.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, facsimilé de nos flacons, sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres adressés à MM. Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

Le Gérant : Jean PIOTRIX.

Lille, 44, Rue de Béthune

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Bahrmann, 119, rue Réaumur, Paris.

Imprimé sur rotative Derriey à 2 et 8 pages

FEUILLETON DU 8 JANVIER. — N. 40

LA VENGEANCE DU MINEUR

Grand roman régional inédit

par

Jules de GASTYNE

DEUXIEME PARTIE

III

— A demain, dit la comtesse en se levant. Toi, Auguste retourne à Valenciennes par le petit chemin de la berge. Moi je rentre. A demain, à cette heure-ci !

Elle l'embrassa et sortit très pressée.

Le père Chambon prit Auguste par les épaules :

— Toi, file par là ! Demain, si tu as choisi viens me l'apprendre. J'aurai des ordres.

Auguste Barrois se sauva, ahuri, affolé.

Il répétait.

— Je ne comprends pas, je ne comprends pas !

Voilà que, maintenant, la comtesse le poussait vers des pays inconnus, l'éloignait des siens, de son travail, san lui donner d'autre explication que cela : « J'irai te voir, nous bavarderons au coin de l'âtre... ou la Grèce, des cieux d'azur, des caresses...

Quelle aventure !

— Non ! murmura-t-il, non ! je n'irai pas ! m'aime pas ! Je sens bien qu'elle ne m'aime pas !... D'un autre côté, la prison !... Et ce qu'il y a de pire c'est que, moi, je suis assez lâche, assez ignoble, pour écouter sa voix, partir au hasard, reniant tout, m'enfonçant dans cet inconnu. Vrai ! qu'un homme est peu de chose ! Je me croyais bon, honnête, solide au bien ; il a suffi d'un frôlement de ces bras, d'un baiser de ces lèvres de fausse comtesse, pour me rendre méprisable... méprisable et malheureux !... Oh ! oui ! malheureux !

Il songea au vieux Chambon.

— Celui-là est ravi ! Sa fille bien-aimée quitte le comte à face méchante, pour fuir avec un ouvrier, un brave garçon. Pour lui, c'est une existence nouvelle que se prépare Geneviève, une réhabilitation par le dévouement à un travailleur.

La nuit était très froide Il marchait très vite lorsqu'il eut rejoint la grand'route, la tête courbée, les doigts crispés, se disant qu'il laisserait sa raison à ce jeu

De peur de rencontrer un de ses camarades dans un cabaret d'Anzin, le jeune homme entra directement chez lui après avoir acheté une bouteille de vin et une tranche de pâté.

Il mangerait au coin du feu et se coucherait pour réfléchir aux propositions de Geneviève

Devant sa porte il se heurta à Fumeron.

— Toi ! encore ! fit-il, malgré lui

— Ben ! Tu n'es pas gentil ! Tu me reçois comme un raseur de profession !

— Pardon. Viens ! Je dis «encore», parce que, chaque fois

— C'est bon ! Je te pardonne. Tu traverses une crise et tu préférerais être seul ! Je comprends ça. Le cœur humain n'a pas de secrets pour moi. Ah ! le cœur humain ! quéque chose de propre !

— Entre !

Ils entrèrent dans le petit salon attenant à la chambre.

Auguste alluma une bougie et prépara le feu.

Le Parisien examina les provisions apportées par son ami.

— Mes enfants ! Du pâté ! Du vin cacheté ! Quel aristo ! Voilà où conduisent les mauvaises fréquentations !

— Il y en a pour douze sous, observa Barrois.

— Peut-on mettre douze sous à des victuailles, quand il est si simple de les boire ! Avec tes soixante centimes, tu t'offrais du genièvre, du picon, un pernod sucré, et une excellente salade de pissenlit sans huile et vinaigre, chef-lieu Rennes. — Il est dur à passer celui-là !

— Si tu savais combien tu es embêtant avec ta scie stupide !

— Je m'en doute ! Aussi je ne t'attendais pas pour te dire des choses aussi ineptes. Car, sans te le reprocher, je fais le pied de grue, depuis huit heures moins dix, sur le seuil de ton immeuble.

— Tu as donc quelque chose de grave à me dire ?

— Bien sur ! Sans ça je serais bien installé au cabaret, devant une table bien grasse, dans une odeur bien ignoble, à jouer avec des cartes bien sales, avec des amis bien ivres.

— Parle ! sapristi ! Quoi ? Que me veux-tu ?

— Te faire une commission. Tel que tu me vois, je suis un messager d'amour !

— D'amour !

— Je n'en ai pas l'air ? Je n'ai pas eu le temps de m'acheter des ailes blanches et un corsage de tulle rose, comme dans les revues.

— Qui t'envoie ? Suzanne ?

— Tu y es !

— Suzanne Jacquin ?

— Je n'en connais pas d'autres. Je ne la connais pas plus que ça, du reste.

— Que me veut-elle ?

— Te voir.

— Aujourd'hui ?

— Aujourd'hui. Je suis chargé de guetter ton retour, de l'en prévenir et de l'accompagner chez toi, car elle te rendra visite, si tu y consens.

— Volontiers, fit-il.

Il avait hésité pour répondre ce «volontiers». Puis il répéta encore ce mot, car l'image de sa blonde fiancée lui apparaissait comme une vision bienfaisante dans le chaos de ses pensées.

— Alors je me carapate ! Je l'amène dans cinq minutes

— Si moi je me rendais...

— Non ! non ! C'est convenu. Laisse-nous faire !

Fumeron sortit. Auguste alluma son feu.

Qu'allait lui apprendre Suzanne ? Venait-elle lui faire une scène de jalousie, ou lui demander une explication ? Que savait-elle ?

Dix minutes ne s'étaient pas écoulées que Suzanne parut, seule.

Elle accompagnait parfois son père chez Auguste, mais elle venait, pour la première fois, sans guide, sans protection, contre les commérages de la ville.

— Suzanne, dit Barrois, vous à cette heure !

— Oui, j'ai voulu vous parler, ce soir même

— Fumeron ?

— Je l'ai prié de me laisser. Vous me reconduirez, vous.

— Bien entendu.

Elle s'assit. Devant ses yeux la bouteille et le pâté laissés sur la table.

— Vous n'avez pas dîné ?

— Non. J'arrive de Denain, j'ai tenu à visiter le père Chambon.

— Ah !

Elle regarda son ami d'un œil profond et triste

— Vous avez rencontré la comtesse des Gaviers, naturellement ?

— Pourquoi, naturellement ?

— Parce que c'est chez lui que vous la voyez... quand ce n'est pas au château, les nuits où il s'y commet des crimes !

Auguste reçut en plein visage cette phrase, dite pourtant sur un ton résigné.

— Qui peut vous faire croire ?

— Oh ! ne mentez pas ! interrompit-elle. Ne mentez pas ! Vous ne sauriez pas ! Jusqu'ici vous étiez trop noble pour essayer de voiler vos actes

Il ne répondit rien.

— Personne ne m'a révélé votre secret, Auguste, et cependant je suis certaine de la vérité ! Un mot échappé à un villageois de Curgies m'a suffi pour reconstituer le passé. C'est vous qui êtes ce... cet amoureux de la comtesse des Gaviers dont le juge d'instruction cherche le nom... celui dont parlait la victoire avant sa mort.

— Vous n'allez pas m'accuser

— De quoi ?

— D'être pour quelque chose dans l'assassinat, s'il y a crime ?

Elle haussa les épaules.

— Je vous connais trop pour douter une minute ! Devant des preuves accumulées, je refuserais d'ajouter foi à l'accusation ! Vous, assassin ? d'un homme inconnu ?... Non, si je devais connaître un jour ces pensées, je me noierais ce soir !

— Alors ?

— Mais vous étiez au château, attiré par la comtesse Geneviève. Vous n'avez pas su résister aux tentations de ce caprice, séduit par l'étrangeté de cette aventure. Votre orgueil était flatté, votre vanité d'homme jeune, beau..... même votre haine de cette coterie trouvait une raison dans ce scandale... Oh ! je devine bien à quels mobiles vous avez obéi !

— Jamais.

— Laissez-moi dire ! Vous avez lutté, certainement, vous aviez honte de renier votre passé, vos serments, votre amour... car vous m'avez aimé !

— Je vous aime encore !

Elle secoua la tête

— C'est possible !.. Un hasard.., que je n'ose pas m'expliquer, a mis un drame dans ce roman ; au lieu d'un caprice, c'est une histoire terrible qui est née, et vous voilà mêlé à une sanglante tragédie... Qu'allez-vous faire ?

— Je ne sais. Rien. Attendre.

Suzanne se redressa :

— Il faut fuir !

Auguste ne s'attendait pas à cela. Il tressaillit, se rappelant Genevive et les visions évoquées

— Fuir ?

— Oui. Moi, Auguste, je vous aime... Non pas comme vous, avec les nerfs, l'imagination, avec des crises et des cris, et des élans suivis de reniements et de trahison... je vous aime comme je sais aimer, simplement, avec mon cœur de jeune fille qui croit au bien.

— Oui.

— Je souffre tellement, à cette heure, je vous le jure ! je ne pensais pas qu'on pût souffrir autant ici-bas. Depuis quinze jours je vous vois vous détacher de moi pour aller vers cette fille de forçat qui a des attraits plus troublants, plus énervants que moi.

— Suzanne !

— Oh ! je connais sa force ! J'ai vécu auprès d'elle ! C'est une ensorceleuse ! Du jour où j'ai vu qu'elle cherchait à vous plaire, j'ai deviné ce qui se passait... — pas tout, car je ne.. je ne comprends pas... pas bien.

Il la regarda

— Vous êtes au courant ? demanda-t-il Qu'y a-t-il de vrai ?

(A suivre.)